

**Centre Public d'Action Sociale**  
**Rue du Centre, n° 1,**  
**5555 BIEVRE.**

**BUDGET 2010 - NOTE DE POLITIQUE GENERALE**

Nous avons l'honneur de vous présenter le budget de l'exercice 2010, celui-ci a été soumis pour avis, au comité de concertation Commune-CPAS le 30 novembre 2009 et a été arrêté par le conseil du CPAS le 17 décembre 2009.

**1°) Point de vue financier.**

- a** Ce budget est en équilibre à la somme de **1.144.764,18 € à l'Ordinaire** (avec un prélèvement de 60.426,84 € sur le fonds de réserve ordinaire) **et de 29.000 € à l'Extraordinaire** (avec un prélèvement de 29.000 € sur le fonds de réserve extraordinaire).  
Théoriquement, le fonds de réserves ordinaire devrait s'élever à 96.333,80 € et le fonds de réserves extraordinaire devrait s'élever à 6.031,47 €. Ces chiffres devront être confirmés lors de l'arrêt du compte 2009.  
Cette somme permet d'assumer la trésorerie aisément, sans compter que nous n'avons pas prévu en recette de boni du service ordinaire (aucune information à cet égard).
- a** La part communale est inchangée depuis le début de la législature et s'élève à **430.000 €**. Cela représente **9,1 %** des dépenses ordinaires communales et donne une dépense moyenne de **135 € par habitant**.  
En 2008, nous avons programmé une diminution du fonds spécial de l'aide sociale qui nous offre une recette de **40.789,45 €** (perte d'environ 18.000 € par rapport à 2007) ; cette année, nous devons nous contenter de la même somme.
- a** Ce budget charnière est le 4<sup>ème</sup> de la législature communale 2007-2012.

\*\*\* Au point de vue de l'Aide Sociale, les dépenses proposées dans ce budget ont encore été revues à la baisse suivant la dynamique imprimée en 2007.

Le nouveau conseil en place continue son contrôle des aides octroyées en tentant d'éviter le phénomène de récurrence.

Rappelons qu'une étude comparative avec les CPAS des communes voisines avait démontré une exagération de nos dépenses dans plusieurs domaines.

Il y a donc une baisse conséquente en aide aux loyers et en aide pour les frais médicaux et pharmaceutiques. Cependant, la crise financière de l'an passé nous force à rester prudent pour le budget 2010, car si le vent de la reprise se fait sentir, les économistes prévoient encore une accélération du chômage l'an prochain et donc davantage de risques d'exclusion. On n'a donc pas pris le risque de diminuer la part communale pour se donner éventuellement une poire pour la soif.

L'explosion du nombre de RIS cohabitants enregistrée avant cette législature continue à être enrayée (**6 RIS cohabitants (-2), 3 Ménages (-1) et 4 Isolés (-1)** au 30/11/09).

Rappelons que la diminution de ces dépenses est compensée par une diminution des recettes en parallèle (subsidés en moins), mais malgré tout, le différentiel imprime une direction à la baisse pour notre budget.

\*\*\* Au niveau des traitements, nous avons suivi la circulaire ministérielle indiquant de ne prévoir aucune indexation.

\*\*\* L'an dernier, de nouvelles directives fédérales nous incitaient à être assujetti à la TVA pour tout ce qui concerne les services où il y aurait « *distorsion de concurrence* ». Le flou artistique régnant sur cette obligation, nous avons interrogé le fonctionnaire compétent qui a déclaré exempt de TVA nos diverses activités. Nous devons par contre vérifier ce qu'il en est pour l'activité future du nouveau travail.

\*\*\* Une assistante sociale statutaire en maladie vient d'être pensionnée et nous ne devons donc plus assumer un double-salaire pour assurer son remplacement. Nous allons donc revenir à la situation de 2007 : 2,4 ETP pour le service social. Par contre, il faudra prévoir un remplacement pour un congé de maternité au niveau administratif (à charge du CPAS).

\*\*\* Comme l'an passé, une nouvelle somme concernant le fonds de pension des mandataires vient grever le budget 2009 de **10.613 €**. Ce fonds de pension permettra un lissage du paiement des pensions des mandataires du CPAS pour les 30 prochaines années et il est vrai que pour notre centre il s'agit d'une dépense supplémentaire aujourd'hui en prévision de l'avenir.

\*\*\* Le travail sur les irrécouvrables (créances douteuses) a débuté en 2007 et s'est amplifié en 2008 et 2009 (environ **20.000 €** supplémentaires chaque année). Cette année, nous ne prévoyons que **10.000 €** suivant l'avis de Mme le Receveur. Il serait donc primordial que le service de la Recette exerce avec insistance et persévérance son rôle de recouvrement, sans quoi nos efforts de rigueur budgétaire seront inopérants. A noter, que ce problème n'est pas neuf, car cela fait de nombreuses années que plus aucun rappel n'a été envoyé !!!  
Même s'il est difficile de faire changer les mentalités, les membres du conseil du CPAS commencent à intégrer dans leurs décisions le principe d'« aide non remboursable » pour les cas d'insolvabilité notoire, une note allant dans ce sens intègre d'ailleurs la circulaire budgétaire ministérielle

## 2°) Point de vue de l'Action Sociale.

- a** \*\*\* Les problèmes d'humidité du **logement social de transit** de Bellefontaine ont été traités en 2009. Le bâtiment est actuellement occupé par une famille expulsée de son précédent logement.

\*\*\* La maison du Douaire n'est plus destinée aux candidats réfugiés, elle est louée à une famille nombreuse.

\*\*\* Les 3 kots de la rue de Bouillon sont tous occupés.

Une pièce de 50 m<sup>2</sup> est en cours d'aménagement afin de pouvoir la mettre à disposition d'un candidat réfugié politique et éventuellement en cas d'urgence.

- a** Le service « **Co-voiturage** » est toujours aussi sollicité et il nécessite de plus en plus de bénévoles (13 conducteurs).

Pour l'année 2009, le nombre de trajets s'élève à **574** (au 30/11/2009) [467 l'an passé à la même époque].

Cela constitue 107 trajets de plus qu'en 2008 (augmentation de 23 %).

Ce service s'adresse aux personnes qui ne possèdent pas de voiture ou qui ont des voyages récurrents (consultations médicales, courses ménagères, ...)

Au vu du prix du carburant, l'indemnisation kilométrique s'élève à 0,375 € au lieu de 0,25 € Pour ne pas faire subir l'augmentation aux utilisateurs, la différence, soit 0,125 € est prise en charge par le CPAS.

De plus, nous avons souscrit une assurance OMNIUM-MISSIONS pour nos chauffeurs.

- a** Le magasin « A petits prix » rue de Bouillon, accuse des recettes s'élevant à 5.050,45 € (au 30/11/2009) soit plus ou moins identiques à celles de 2008 5.524,25 € (au 31/12/2008).

Le bâtiment ayant été acheté par la commune, en collaboration avec le Collège communal, nous allons modifier l'implantation du magasin de manière à ce qu'il soit d'un seul tenant. Actuellement, il est disposé en 2 parties séparées par un couloir et une rampe d'escaliers ce qui n'est pas très commode.

Le futur lavoir devrait voir le jour dans les locaux laissés vides par l'ancien magasin, cela permettra une gestion des 2 activités de manière totalement autonome.

Il faudra régler d'abord divers problèmes de chauffage, d'électricité et de fuites sur des pans de toitures plates.

Cela retardera encore l'exécution proprement dite des travaux, nous programmons en toute cohérence le déplacement du magasin avant le lancement du lavoir.

- a** Depuis sa création en 2005, « **l'Espace détente** » accueille une trentaine de personnes dans les locaux du Patro St-Hubert. Il s'agit d'un lieu de rencontres et d'échanges pour plus de 50 personnes différentes originaires de la commune qui se retrouvent chaque mercredi après-midi pour lire, jouer aux cartes, bricoler et prendre ensemble un repas convivial une fois par mois.

Enfin, il s'est avéré qu'une seule personne (au lieu de 2) était nécessaire pour l'encadrement de l'après-midi. Des participants bénévoles aident cependant celle-ci pour l'organisation.

L'excursion annuelle du 9 septembre du côté de Thuin a été très appréciée.

**a** \*\*\* Le service « **Repas à domicile** » est en place depuis **30 ans** et nous allons d'ailleurs fêter 2 cuisinières actives depuis le début dans ce service. En date du 30-11-2009, 31.569 repas ont été préparés (30.426 repas l'an passé à la même époque) : (Cpas de Gedinne et Bièvre + cantines scolaires de Bièvre + 343 repas pour les stages de foot ). Il est à noter la demande croissante de repas (9133) et de potages (1830) dans les cantines scolaires, cette augmentation ayant sans doute un lien avec l'organisation du service ATL nouvellement créé.

\*\*\* La commune de Gedinne a fait un appel d'offre pour ses repas et nous avons obtenu le marché pour l'an 2010, nous vendrons les repas au prix de 4,97 € au lieu de 4,63 €

\*\*\* L'inflation s'étant stabilisée en 2009 nous n'avons pas augmenté le prix du repas complet pour nos clients communaux , le prix reste à **4,65 €** comme l'an passé.

\*\*\* L'an dernier, le service cuisine a subi pas mal de mouvements suite à des maladies ou accidents successifs. On peut espérer pour 2010 une stabilisation du personnel en place.

**a** 2006 a vu la création d'un service de « **Petits dépannages à domicile** ». Nous venons de recevoir la confirmation pour ce service du plan SINE, plan où durant toute la carrière professionnelle du travailleur, nous percevrons une aide annuelle de 4 000 € au niveau des charges patronales et de 6 000 € au niveau du salaire net annuel. Les bénéficiaires de ce service interviennent à raison de 10 € de l'heure. Ce service s'adresse à l'ensemble de la population pour de petits travaux. Nous escomptons des recettes pour un peu plus de 5.000 € Ajoutons que ce service permet une action sociale sur le terrain, notre dépanneur connaissant le terrain et intervenant en cas de pannes et notamment en ces périodes hivernales difficiles.

**a** Au 31/12/08, notre CPAS avait en charge **7 candidats réfugiés (3 ménages et 4 isolés)**. (25 en 2006, 12 en 2007 et 8 en 2008). Le budget s'élève à 62.000 € pour l'année 2010 (-7000 € par rapport à 2009). Le taux moyen de récupération de cette aide sociale auprès de l'Etat est de 90 % soit 55.800 € Un montant de **6.200 €** reste donc à charge de notre CPAS.

**a** Au niveau du « **fond mazout** », plusieurs changements importants ont eu lieu en 2009. Tout d'abord, on ne parle plus en termes de "période hivernale "mais en année civile". Ensuite, le CPAS ne s'occupe plus de la 4<sup>ème</sup> catégorie (ménages à revenus modestes), ce qui fait que beaucoup de ces ménages n'ont pas eu droit au fonds mazout, car ils ont demandé en début d'année la prime de 105 € qui n'est pas cumulative. Pour certains, cela représente une perte d'une centaine d'euros et évidemment un gain pour l'état !!! Sur la période du 01/01/2009 au 16/12/2009, 109 ménages ont été aidés pour un montant total de **19.509,98 €** Aucune comparaison n'est possible avec le passé. Au moment où j'écris ces lignes, je n'ai toujours pas les informations pour l'an 2010.

**a** Au niveau du **soutien scolaire**, notre instituteur preste 28 périodes de cours et **26 enfants** fréquentant nos écoles communales sont suivis au niveau scolaire.

**a** Depuis 2 ans, nous avons mis en évidence l'article 27 et le chèque sport.

\*\*\* **L'article 27**, en collaboration avec les Centres Culturels de notre arrondissement (dont celui de Bièvre) permet aux plus défavorisés d'accéder à la culture pour un prix symbolique de 1,25 € Il faut bien avouer que ce service rencontre peu de succès.  
Nous recevons également environ **2.000 €** via le « fonds culturel ».

\*\*\* **Le chèque sports** à la disposition des jeunes et moins jeunes pour adhérer à un club sportif et/ou intervenir pour tout ou partie dans l'achat de l'équipement sportif a été supprimé par la Région Wallonne pour des raisons budgétaires. Quid pour 2010 !!!

**a** \*\*\* En 2007, nous avons tenté de dynamiser le service « **Alphabétisation** » afin que le public-cible soit davantage concentré vers les personnes ne sachant ni lire ni écrire, mais force est de constater le peu de succès. 2009 n'a pas connu davantage de succès.  
Vu le peu de personne qui fréquente les cours d'alphabétisation, nous discuterons ce lundi 18 janvier de la convention avec le CPAS de Vresse afin de plafonner notre intervention. En 2009 il y a eu 1 apprenant durant toute l'année à raison de 2h/semaine, deux apprenants supplémentaires l'ont rejoint de septembre à décembre. Il y a également eu 1 apprenant durant le mois d'avril et 1 apprenant durant le mois de juin (à raison de 2x2heures).  
Un crédit de 2.900 € est prévu au budget 2010. Pour l'instant le CPAS de Bièvre est intervenu à raison de 1.464,96 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2009.  
Nous pourrions éventuellement donner plus d'heures à notre institutrice de soutien scolaire en compensation.

\*\*\* Nous avons également instauré un nouveau service « **Handicontact** » qui permet une orientation plus rapide vers les services adéquats.  
La convention (2500 € annuels) nous liant avec le *Home Léon Henrard* via laquelle nous intervenons dans les frais de ramassage des personnes handicapées de l'entité communale n'a pas été renouvelée puisque cette ASBL est devenue purement privée et nous n'y avons donc plus aucun administrateur.  
C'est également justifié par le fait que d'autres institutions prennent en charge des handicapés de notre commune (Andage, Le Bati,...).

**a** A propos de conventions nous avons renouvelé les plus anciennes :

\*\*\* **Services d'aide familiale** (19.000 € avec ADMR et 3.000 € avec le SPAF).

\*\*\* **Garde d'enfants à domicile**

Une convention avec « *Les Arsouilles* » existe, car il y a 2 gardiennes encadrées reconnues sur Bièvre et nous intervenons à raison de 1 € par heure uniquement pour les enfants de la commune accueillis par ces 2 gardiennes.

**a** Le projet de **lavoir** devrait enfin voir le jour en 2010.

En effet, nous trouvant enfin dans nos meubles, il sera plus aisé de pérenniser ce nouveau service. Une ou deux personnes pourraient être engagées comme article 60

- a** Les 2 années précédentes, je vous parlais d'un problème majeur qui est **le surendettement**.

\*\*\* Notre CPAS est agréé en tant que *service de médiation de dettes*.

Dans ce domaine, nous devons privilégier la prévention et inviter nos citoyens à venir nous consulter dès que leur budget approche du déséquilibre et non quand le surendettement est présent.

\*\*\* Comme évoqué en 2007, le Règlement Collectif de dettes n'est vraiment pas la panacée, cela ressemble davantage à une faillite familiale organisée.

\*\*\* Notre CPAS vient d'intégrer « le centre de référence provincial de Namur » afin de professionnaliser la mission et de recevoir les informations adéquates en temps utiles.

\*\*\* Une assistante sociale sera déléguée presque exclusivement à la gestion et médiation, elle vient d'ailleurs de terminer la formation obligatoire de base en médiation de dettes.

- a** L'an dernier, je vous parlais du problème de **l'énergie**.  
Ce problème touche davantage les familles précarisées et si on peut se réjouir des futures nouvelles mesures de la R.W. concernant l'isolation, il y a aussi un problème d'éducation pour des actions simples afin d'économiser de l'électricité et du combustible.  
On peut donc se féliciter de la création d'un guichet de l'énergie itinérant qui viendra à Bièvre également.  
Il va sans dire que cela concerne également les propriétaires...

- a** En 2009, les conseillers du CPAS de Bièvre ont constaté un problème de **ghettoïsation** qui s'amplifie. En effet, des propriétaires investissent pour créer dans d'anciennes grosses maisons de multiples appartements, kots, studios dans lesquels viennent s'agglutiner des familles. Il s'agit bien souvent de familles venant d'autres provinces qui se sentent attirées par les prix attractifs pour eux, bien que trop chers pour les gens du cru.  
Ces familles se côtoient dans des espaces très restreints ce qui engendrent des disputes récurrentes à cause d'une trop grande promiscuité et cela demande une présence policière plus soutenue.  
Pour éviter tous ces dérapages, les conseillers du CPAS sont très prudents dans l'octroi d'aides aux loyers ou de garanties locatives pour les personnes désirant s'installer dans ce genre de bâtiment.  
Il s'agit surtout d'éviter ces ghettos au milieu des villages et d'assurer une meilleure mixité sociale, et il en va également de la responsabilité des propriétaires.

- a** Je profite de la présente note pour remercier tout qui travaille de près ou de loin dans notre centre. Lors de moments difficiles, j'ai notamment pu constater un bel esprit de solidarité, certains n'hésitant pas à écourter leurs congés.

**LEONET Thierry**  
**Président.**